

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07/10/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015, le 7 Octobre à 18:15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la salle des associations Kernéguès, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 25/09/2015.

Présents : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : CHEVAUCHER Aline, HUON Joëlle, PRIGENT Christine, MM : GEFFROY Rémi, GUEZENNEC Daniel, HUON Thierry, LECHAUVE Jean-Jacques, LOSTANLEN Georges (Suppléant de M. IRRRIEN Joseph), MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, QUEMENER Hervé, RIOU Yvon, SAINT JALM Hervé, SALEUN Yvon, ZOUAILLEC Yvon

Excusé(s) : M. IRRRIEN Joseph ; Monsieur Le Receveur

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CREIGNOU Solange à Mme HUON Joëlle, PICART Marie-Claire à M. MANCHEC Pascal, MM : GUILCHER Bernard à M. SALEUN Yvon, TIGREAT Alain à M. POULIQUEN Jean-Charles

Absent(s) : Mme PEREIRA Véronique, M. VERMOT Jean-Paul

A été nommé secrétaire : M. POULIQUEN Jean-Charles

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 09/10/2015
Et
Publication ou notification du :

201522 – PROGRAMME ACTIONS 2015 Année 2 du Contrat territorial des bv du Trégor 2014-2018 (Agence de l'Eau Loire Bretagne), Année d'élaboration du Projet Territorial Eau 2016-2021 (Conseils départ et régional)

Rappel du contexte :

Au terme du contrat territorial 2008/2012 et de son avenant pour l'année 2013, signés avec les 3 financeurs, les attentes des financeurs ont divergé : l'Agence de l'Eau a souhaité engager une nouvelle programmation pluriannuelle dès 2014 (contrat territorial 2014/2018), le Conseil régional et le Conseil départemental ont décidé l'élaboration du Plan Breton pour l'Eau (PBE), décliné sur les bassins versants en Projet Territorial pour l'Eau (PTE) avec l'objectif de programmation 2016/2021.

Comme en 2014, le programme d'actions 2015 est présenté dans cette délibération sous deux formats, correspondant à ces deux attentes (2^{ème} année du contrat territorial (CT) 2014/2018 et année d'élaboration du PTE 2016/2021).

Envoyé en préfecture le 09/10/2015
Reçu en préfecture le 09/10/2015
Affiché le
ID : 029-25290-03-20151007-2522-DE

Le périmètre concerné va du bassin versant de la Pennelée à l'ouest, au bassin versant du Douron à l'est. Le bassin versant du Douron est par ailleurs l'objet, jusque fin 2015, d'actions spécifiques pour la réduction des fuites d'azote dans le cadre du projet de territoire de lutte contre les algues vertes. La poursuite d'actions ciblées sur la réduction des marées vertes à partir de 2016 passera par des avenants ou compléments au CT et sera intégré au PTE.

Les principaux enjeux inscrits dans les deux programmes sont communs :

- Qualité bactériologique et flux d'azote pour les bassins versants du Dourduff et des ruisseaux côtiers
- Qualité bactériologique et érosion pour le bassin de la rivière de Morlaix : (Jarlot, Tromorgant, Queffleuth, et Pennelée)

- Le PTE prend également en compte l'enjeu inondations en intégrant les actions du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Le tableau page suivante présente les montants prévisionnels des actions programmées et les financements apportés par l'Agence de l'Eau.
Le taux d'autofinancement prévisionnel est de 36 %.

Envoyé en préfecture le 09/10/2015

Reçu en préfecture le 09/10/2015

Affiché le



ID : 029-252900931-20151007-201522-DE

**PROGRAMA DE ACȚIUNI SOCIALE SAU DE ÎNDRUMĂRI
RANDE ÎN ANUL 2015**

			CONTRIBUȚIA				PROIECȚIA LA						Răscara	
			Statul / Agrementul de la				Căminul de la			Căminul de la				
	Nivelul de	Măritate	Încă	Tax	Răscara	Măritate	Încă	Tax	Măritate	Încă	Tax	Măritate	Tax	Măritate
	de	(T)	pe		rate	sub	pe		sub	pe		sub		rate
	la		an			an	an		an	an		an		an
Aindogide	caz	6750€	6750€	5%	12000€	5880€	2400€	3%	6410€	4200€	3%	12810€	3%	3080€
	SC	1800€	1800€											
	an	2500€	2500€											
Comunizogide		3082€	9000€	5%	20000€	9800€	3082€	3%	9180€				3%	11980€
Statul / Agrementul de la		4800€	35200€	5%	48000€	8100€				4800€	3%	14700€	3%	6100€
Aindogide		2580€	2580€	5%		12500€	2350€	3%	6000€				2%	6800€
Statul / Agrementul de la		5000€	5000€	5%		25000€							5%	25000€
Aindogide	Aindogide	3010€	2750€				1850€	3%	5800€					
	Aindogide	1750€	1750€	5%	8000€	4000€							2%	2000€
	Comunizogide	820€	820€				4100€	3%	14400€					
	Statul / Agrementul de la	2580€	2580€											
Dreptul de		3000€	3000€	7%	15000€	21000€	2100€	1%	2100€				2%	6800€
Valea	Aindogide	10220€	10220€	5%		51100€				3800€	1%	3800€	3%	3740€
	Statul / Agrementul de la	2400€	2400€	5%		11740€				5400€	3%	17200€	3%	4810€
	Statul / Agrementul de la	6000€	6000€	3%		21210€				5800€	3%	16410€	3%	2320€
	Statul / Agrementul de la	570€											10%	570€
	Statul / Agrementul de la	3000€	3000€	5%		15000€				1300€	1%	1300€	4%	1600€
Valea	Aindogide	3500€	2380€	5%		12810€	3350€	3%	9400€	4800€	3%	1280€	3%	12810€
	Statul / Agrementul de la	5000€	5000€	5%		25000€							5%	25000€
FAMILIE		2210€								2210€	6%	1320€	4%	8800€
TOTAL		75310€	69170€	4%		321400€	18500€	7%	58000€	25600€	11%	84800€	3%	26250€

Envoyé en préfecture le 09/10/2015
 Reçu en préfecture le 09/10/2015
 Affiché le

Programme d'Actions 2015 CT (Contrat Territorial) et PTE (Projet Territorial Eau) bassins versants du Trégor - Prévisionnel financier

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,


- **Adopte** le programme d'actions 2015 Contrat Territorial et Projet Territorial Eau bassins versants du Trégor, d'un montant de 715 131 € TTC ;
- **Autorise** le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, du Conseil Départemental du Finistère ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits aux crédits du Budget Primitif 2015, notamment les lignes 832.611 «prestations extérieures» et 832.6228 «frais d'analyses» ;
- **Autorise** le Président à lancer les « procédures marchés » correspondantes ;
- **Autorise** le Président du Syndicat Mixte du Trégor à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Morlaix,
Le Président,
Guy Pennec

**Syndicat Mixte pour la gestion des cours
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**
Place O. Krebel - 29600 MORLAIX
Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20



Envoyé en préfecture le 09/10/2015
Reçu en préfecture le 09/10/2015
Affiché le 
ID : 029-252900931-20151007-201522-DE